

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN ET GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. 50 c. AUTRES DEPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 15 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS:

ANNONCES 25 centimes la ligne RÉCLAMES 50 centimes la ligne Les Annoncés et Avis sont remis au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, days, and routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

PRIMES GRATUITES Offertes par le Journal du Lot à ses abonnés. 1° ETUDES HISTORIQUES SUR LE QUERCY 1re SÉRIE - L'ÉGLISE DE CAHORS, Brochure grand in-8°, Par M. Emile DUFOUR, Avocat. 2° CESARI TORNEO Episode de l'histoire du Quercy, au XIVe siècle, Dédié à Mme de Pebevre, Par M. BERTRANDY, Inspecteur général des archives. Beau vol. grand in-48, vendu en librairie 3 francs. Envoyer 40 centimes pour le recevoir franco.

3° GRANDE PRIME DU JOURNAL DU LOT. LES PLUS BELLES ÉTRENNES Le plus beau Livre de bibliothèque L'ITALIE GENÈVE, TURIN, MILAN, PARME, MANTOUE, VENISE, BOLOGNE, PIÈSE. PAR M. JEAN ARMENGAUD Splendide Volume Royal in-4° orné de 230 magnifiques gravures par nos premiers artistes. REPRODUISANT LES MERVEILLES DE L'ITALIE PEINTURE, STATUAIRE, ÉGLISES, PALAIS, MONUMENTS, ETC. Reliure du plus grand luxe. Dos Maroquin du Levant, Plaques Or fin Tranches dorées, Gardes en Moire IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE 32 FRANCS PRIS DANS NOS BUREAUX AU LIEU DE 55 FRANCS PRIX DE LIBRAIRIE

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 23 décembre 1865. 29 RAYMOND D'ARMENTIÈRE PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY Suite du chapitre XIII. Le marquis fut enchanté; il aurait voulu dérober son trésor à tous les yeux. Chaque fête où l'on s'empressait autour de Blanche était un supplice pour lui, supplice d'autant plus cruel que, de crainte du ridicule, il dissimulait avec soin sa jalousie. Mais la duchesse d'Armentière, l'ayant devinée, avait prudemment attiré sur ce point l'attention de sa nièce, trop candide pour rien soupçonner d'elle-même. Et Blanche, à qui sa conscience scrupuleuse et sa délicatesse faisaient une loi de montrer d'autant plus d'égards à son fiancé qu'elle sentait lui devoir une large compensation de son indifférence. Blanche, incapable de se plaire à torturer quelqu'un, fut doublement satisfaite de renoncer au monde quand elle songea au soulagement qu'allait en éprouver Octave. Car elle

BOURSE DE PARIS. Rte 3 p. 0/0 4 1/2 p. 0/0 Du 21 décembre. 68 32 97 40 Du 22. 68 27 97 70 Du 23. 68 20 97 50

Cahors, le 23 Décembre 1865. BULLETIN Nous avons sous les yeux le projet d'adresse de la Chambre des députés italiens en réponse au discours de la couronne. C'est surtout dans les débats dont ce document sera l'occasion que se révéleront les sentiments et les tendances de la nouvelle Chambre; cependant, il est utile de constater que ce projet d'adresse est de nature à satisfaire les vrais amis de l'indépendance italienne. Le besoin de constituer l'unité du nouveau royaume au point de vue politique, administratif et législatif, est un des traits saillants de cette réponse aux paroles de Victor-Emmanuel. C'est à cette nécessité qu'a dû se résigner cette fidèle et vaillante ville de Turin qui voit poursuivre dans la ville monumentale qui a donné à l'Italie le lien national de la langue, l'œuvre commencée, dans son sein, avec tant de gloire et tant de sacrifices. « Les auteurs de l'adresse se félicitent des bonnes relations du royaume avec presque tous les Etats, et de ce que les nobles liens d'amitié noués sur les champs de bataille entre l'Italie et la France, continuent à être fortifiés par des vues d'un intérêt commun. » Pour qui sait apprécier, en dehors des passions qui animent certains partis, la conduite toujours loyale et ferme du gouvernement de Napoléon III, il n'est pas un moment douteux, qu'il ne tiendra qu'à l'Italie de consolider de plus en plus ces liens qui la rendent si respectable en Europe. La Chambre paraît résolue, non seulement à seconder le gouvernement du roi dans l'administration des finances italiennes, mais encore à lui donner, au besoin, une vigoureuse impulsion dans cette voie de salut national: « L'état de

s'efforçait loyalement et sincèrement de lui être agréable. Elle cherchait à réparer, à force de ménagements et de complaisance, l'injustice qu'elle croyait commettre en ne lui donnant pas son cœur. Mais nul présent ne dédommage du refus de celui-là, et malgré son penchant à se faire illusion, le marquis, étonné et dépité, s'avouait enfin qu'il ne posséderait peut-être jamais l'amour de sa femme. Voilà donc quel était leur bonheur, à ces deux couples de fiancés! Jeunes, beaux, riches, dans une position brillante, ils avaient tout ce qui frappe les yeux, tout ce qui éblouit et fait soupirer d'envie le vulgaire. Une seule chose leur manquait: la joie intérieure pure, sans mélange, la paisible satisfaction des âmes aimantes parfaitement sûres l'une de l'autre, exemptes de regrets du passé, pleines de confiance dans l'avenir et dégagées de toute préoccupation d'intérêt ou d'orgueil. Chapitre XIV. Vers le milieu d'avril, M. Erneville donna un dîner plus somptueux que tous les précédents. Ce devait être le dernier avant le mariage de sa fille, et la clôture des plaisirs de tout genre auxquels il convenait depuis plusieurs mois l'élite de la société. Aussi y déploya-t-il un luxe fou et des raffinements incroyables. Vêtue de soie rose et ruisselante de perles, Clotilde, qui lisait l'admiration dans tous les regards, avait sur les lèvres un sourire triomphant, et dans

nos finances, Sire, lisons-nous dans le projet, nous est aussi douloureux qu'à votre cœur magnanime. Les représentants de la nation feront tous leurs efforts pour y remédier, et tout en ayant la conviction que le peuple saura se soumettre à tous les sacrifices qu'exige la sauvegarde de la dignité et de la liberté de l'Etat, ils tâcheront que les charges soient réparties équitablement, les dépenses réduites et contrôlées efficacement, et le crédit rétabli, car, sans lui, la richesse nationale languit et les revenus des impôts diminuent. »

Quant aux rapports du cabinet de Florence avec le Saint-Siège, le parlement s'exprime avec une netteté qui répond au sentiment de la nouvelle Italie: « La Chambre, appréciant les motifs qui ont décidé Votre Majesté à rompre les négociations avec Rome, est convaincue que les prérogatives de la couronne et les droits de la nation seront maintenus intacts. »

Les représentants de la nation sont heureux que les arrangements avec la France, sanctionnés par la convention du 15 septembre « commentent à recevoir leur exécution. » L'Italie peut être rassurée complètement à ce sujet, ajoutons-nous: ce n'est pas du côté de la France que viendrait une infraction au traité, s'il lui était réservé d'en éprouver une.

En résumé, le projet d'adresse, s'il doit servir de « criterium » à la ligne de conduite que le parlement de Florence se propose de suivre, est satisfaisant dans son ensemble. C'est en persévérant dans cette voie que « l'Italie rendra plus facile à l'Europe la solution de bien des questions. »

On mande de Berlin le 19 décembre que par une circulaire, le gouvernement prussien vient de soumettre de nouveau aux gouvernements du Zollverein le projet de traité de commerce entre l'Italie et le Zollverein en leur en proposant l'acceptation.

M. François Deak, le chef des deux grands partis hongrois fusionnés a eu un entretien avec l'Empereur d'Autriche, le 19, qui a duré une demi-heure.

Les yeux des éclairs de joie superbe. Elle avait lieu de se féliciter, en effet, car au nombre des convives, on remarquait plusieurs dames de la haute noblesse. A mesure que l'époque du mariage approchait et qu'on s'accoutumait à l'idée de voir le duc d'Armentière épouser M<sup>lle</sup> Erneville, l'hostilité du faubourg Saint-Germain devenait moins tranchée. On savait maintenant que la duchesse douairière verrait sa belle-fille. Pourquoi se montrer plus rigoureux qu'elle? On s'était donc mis, d'un commun accord, à reconnaître à Clotilde une éducation parfaite, une distinction et une bonne grâce naturelles dignes d'une autre naissance. On la proclamait à la hauteur de son rang futur, et voilà comment ces dames, feignant d'oublier d'où était parti le capitaliste, honoraient son dîner de leur présence.

Nous y retrouvons entre autres la comtesse de Clamenge et sa fille, que nous avons entrevues à Mont-Dore. Elles sont toujours les mêmes, toujours mesquinement et prétentieusement affublées, toujours aigre-douces et jalouses de Clotilde. M<sup>lle</sup> Diane est assise auprès d'un gentilhomme campagnard, son fiancé, qui n'a ni jeunesse, ni esprit, ni manières, mais qui est, dit-on, de fort bonne noblesse et ne manque pas d'une certaine fortune. La perspective de se marier bientôt lui donne de l'aplomb, et elle décoche trait sur trait contre cette bourgeoise qui enlève aux demoiselles du grand monde une conquête bien autrement enviable que celle dont est réduite à se contenter la fière, mais peu séduisante Diane.

A l'autre bout de la table, celui où se trouvent Clotilde et Raymond, on parle de la guerre qui vient d'éclater entre l'Autriche et l'Italie. Quelqu'un féli-

On mande de Florence le 20 que le bruit court que le commandeur Vegezzi sera nommé ministre de la maison du roi.

Le Daily News de New-York annonce que le général Logan a refusé le poste de ministre des Etats-Unis auprès de Juárez, parce que le président Johnson avait refusé, sur sa demande, de donner des secours à Juárez. M. Seward aurait déclaré, de son côté, qu'il ne serait rien changé, pour le moment, à la politique suivie dans la question mexicaine.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.) Marseille, 21 décembre.

Le paquebot, le Borysthène, s'est perdu le 15, à 10 heures du soir, sur le cap Blanc, près d'Oran. Les passagers, au nombre de 200, ont trouvé refuge sur l'île Plane.

Cette nouvelle apportée d'Alger par l'Aunis, avait été communiquée à Alger par le télégraphe. Des temps affreux régnaient sur la côte.

Belgique. Bruxelles, 21 décembre.

Le Moniteur Belge annonce que les ministres ont donné leur démission, mais que le Roi, ayant exprimé le désir de les voir continuer leurs fonctions, ils ont repris la direction de leurs départements respectifs. — Le Roi a présidé, hier, le Conseil des ministres.

Autriche. Vienne, 21 décembre.

On apprend d'une source digne de toute confiance que la nouvelle donnée par des journaux de Vienne, de l'envoi d'une note autrichienne à Berlin au sujet de l'affaire des duchés, est complètement controuvée. Il n'a pas été envoyé de notes, et aucun envoi de ce genre n'est imminent. De plus, il n'a été engagé ni d'un côté ni de l'autre, de négociations en vue d'arriver à un état définitif dans les duchés.

Espagne. Madrid, 20 décembre.

Les bruits de troubles à Malaga et dans les provinces sont inexacts. La Correspondencia dit que le Brésil, loin d'être opposé à l'Espagne, lui est favorable. Le ministre brésilien à Madrid s'est présenté, par ordre de son

cité le duc de ne point faire partie des troupes auxiliaires que la France envoie au Piémont. Il devient rêveur, Clotilde s'en aperçoit et lui dit un peu piquée: « Vous avez plutôt l'air d'en être fâché que de vous en réjouir! »

— Vous n'y pensez pas, Clotilde! à la veille de notre mariage!

— Avouez que, sans cette circonstance, vous auriez fait comme cet officier dont vous me parlez hier: vous auriez demandé à partir. Oh! j'ai bien vu que vous regrettiez de n'être pas libre.

— Clotilde!

— Eh bien, quoi? Clotilde? Vous ne dites pas non; vous n'osez pas, car ce serait mentir, reprit-elle, cachant sa déception sous un ton léger. Oh! je vous connais: vous êtes militaire avant d'être amant, aujourd'hui du moins, car il n'en a pas été toujours ainsi. Il y a six mois... mais, en amour, six mois, c'est un siècle. Il n'en faut pas tant pour user les passions les plus fortes.

— Jugez-vous d'après votre cœur? demanda-t-il, attristé au fond, mais s'efforçant de plaisanter comme elle.

— Je m'en garderais bien: je ne parle que des hommes, et il ne faut pas les juger d'après nous autres femmes. »

Raymond allait riposter. Sans lui en laisser le temps, elle se tourna vers son second voisin. Le duc n'avait pas le droit de se plaindre; le devoir de Clotilde, comme maîtresse de maison, était de s'occuper de tous. Mais il vit bien qu'elle était mécontente et qu'elle aurait voulu l'entendre protester d'un

gouvernement, au ministre d'Etat, en déclarant que le cabinet de Rio-Janeiro désapprouvait la conduite de son agent au Chili.

**Prusse.**

On écrit de Berlin, 19 décembre à la Gazette de Cologne :

La circulaire relative au traité de commerce avec l'Italie a été expédiée hier aux gouvernements du Zollverein ; elle contient une copie du traité projeté. Il n'y aura pour ainsi dire pas de négociations sur le tarif. Le traité sera signé probablement vers la fin de décembre par la Prusse, la Bavière, Bade et l'Italie.

On écrit de Posen que l'élection du comte Ledowki comme archevêque de Posen est tout-à-fait conforme au désir du roi et qu'elle a été le résultat d'un arrangement entre la cour de Berlin et le Saint-Siège.

**Italie.**

Florence, 20 décembre, 4 h. 50 m.

Le roi, qui était à Turin, est attendu ici dans la soirée.

On assure que le ministre a donné sa démission.

Aujourd'hui, à la Chambre, le ministre de l'intérieur a déclaré que le ministre ne pouvait pas, pour des motifs indépendants de sa volonté, communiquer avant demain à la Chambre la délibération qu'il a prise à la suite du vote d'hier.

Florence, 20 décembre, 6 h. 40 m.

Chambre des députés. — M. Boggio, propose une réduction de cent millions sur l'ensemble du budget.

Le ministre de la guerre rectifie quelques-uns des chiffres cités.

MM. Ferraris et Ghibellini, appuient la proposition Boggio.

M. Mancini, propose une enquête parlementaire de quinze membres pour examiner les pièces de toutes les administrations pendant les cinq dernières années et proposer de sérieuses économies par la réduction de toute les dépenses exagérées.

**Pologne.**

Dresde, 20 décembre.

La correspondance de Varsovie du Journal de Dresde annonce qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier (vieux style), il sera permis de sortir sans lanterne, jusqu'à minuit, dans les rues de Varsovie.

On lit dans le *Moniteur* :

On sait que les rapports de la France et de l'Angleterre, en matière d'extradition, sont réglés par la convention du 13 février 1843, qui stipule la remise réciproque des malfaiteurs réfugiés d'un pays dans l'autre et accusés d'assassinat, de meurtre, de faux et de banqueroute frauduleuse. Une expérience de plus de vingt années ayant démontré l'inefficacité de ce traité, le gouvernement de l'Empereur s'est décidé à le dénoncer. En conséquence, l'ambassadeur de Sa Majesté à Londres a fait connaître le 4 décembre dernier, au gouvernement de la Reine que le gouvernement de l'Empereur, usant de la faculté écrite dans l'article 4 de la convention du 13 février 1843, considérait le traité comme devant cesser de produire ses effets à l'expiration des six mois qui suivront cette déclaration.

Pour extrait : A. LAYTOU

**Revue des Journaux**

Le *Moniteur* contient une correspondance de New-York, en date du 6 décembre; après avoir fait observer que la déclaration émise par le président Johnson, dans son message, n'a rien d'inconciliable, en ce qui touche les rapports des Etats-Unis avec les autres nations, avec la politique suivie par la France au Mexique, le correspondant ajoute :

« Lorsque le Gouvernement français s'est présenté au Mexique, son projet était unique-

amour assez exclusif, assez puissant pour étouffer la voix de toute autre passion, même légitime et noble. Et pourtant, elle, elle était ambitieuse et ne s'en cachait guère !

Du reste, ils oublièrent ou parurent oublier vite l'un et l'autre ces paroles échangées à demi-voix et que personne n'avait entendues. Le dîner s'acheva gaiement, puis on passa, pour prendre le café, dans un salon aux murs ornés de glaces et de tableaux, aux meubles de citronnier garnis de damas. On était là, debout, par petits groupes, les uns causant, les autres admirant des étoiles dues au pinceau des premiers artistes contemporains ; Clotilde allant de l'un à l'autre, aimable avec chacun, prodigue surtout d'attentions et de mots gracieux envers deux vieilles marquises, et M. Erneville tenant le dé dans une conversation qui roulait sur la Bourse et la situation financière. Tout à coup l'une des portes s'ouvrit bruyamment et livra passage à une personne dont l'apparition fut un véritable coup de théâtre.

C'était une femme du peuple, mais dont la mise soignée, confortable et presque coquette dans son genre, annonçait une certaine aisance. Grande, robuste, dans la force de l'âge, elle avait sur la figure une expression de franchise et d'énergie tempérée par un air d'extrême bonté. Elle portait des deux mains une élégante corbeille où les fruits du midi se mêlaient aux violettes et aux jacinthes et d'où s'exhalait un parfum suave.

Ne vous semble-t-il pas l'avoir déjà vue ? En effet, nous vous l'avons montrée un jour arrêtée sous les fenêtres de l'hôtel Erneville. C'est cette même orangère dont les conférences avec Alexis Maugin avaient

ment de soutenir, comme l'avaient fait précédemment les Etats-Unis eux-mêmes, toute une série de réclamations indignement méconnues. Des circonstances qu'il n'a pas été au pouvoir de Napoléon III d'empêcher, l'ont obligé de déclarer la guerre au gouvernement qui tenait alors le pouvoir à Mexico. Ce gouvernement est tombé; un autre l'a remplacé, issu du suffrage universel. La France a dû naturellement défendre contre des attaques insurrectionnelles l'administration qui pouvait seule assurer la réparation de ses justes griefs. Le cabinet français a indiqué par tous ses actes, comme par toutes ses déclarations, quel était le but qu'il poursuivait. Il n'a aucun esprit de conquête, il n'a rien pris, rien accepté, il ne veut rien retenir de ces espaces pacifiés par ses troupes. Son occupation, on ne l'ignore plus, aux Etats-Unis, est toute temporaire, et cessera avec les causes qui l'ont fait naître.

« Quant à la forme de gouvernement que les Mexicains ont librement choisie en dernier lieu, elle a été reconnue à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral lui-même. Le président Monroe s'était fait représenter auprès de l'empereur Iturbide, et lorsqu'en 1854 le ministre de Santauna, à Washington, reçut de son gouvernement l'ordre de faire savoir à celui de l'Union qu'un changement d'institutions aurait bientôt lieu à Mexico, M. Mercy se contenta de répondre à cette communication que le Mexique, nation indépendante et souveraine, avait le droit de choisir la forme d'administration qu'il croyait la mieux adaptée à son caractère. Ces précédents témoignent qu'il n'existe point d'antagonisme absolu entre la politique des Etats-Unis et l'adoption de la forme monarchique, par un peuple voisin. »

On lit dans le *Journal des Débats* sous la signature de M. John Lemoine :

« Le *Morning-Post* nous apprend qu'un projet va être soumis au Parlement par une Compagnie; pour établir entre les deux ports une communication régulière avec d'immenses bâtiments de la dimension et de la force du *Great Eastern*. Du côté anglais, la jetée ou estacade de Douvres est suffisante pour la réalisation de ce plan. Du côté français, il y aurait à avancer la jetée de Calais sur des piles en fer environ le double de sa longueur actuelle. C'est une question d'ordre secondaire. Ceci fait, la Compagnie se chargerait de construire des bâtiments dans le genre du vaisseau-geant *Great Eastern*, avec des améliorations de construction qui les rendraient presque immobiles à la mer pendant une si courte traversée. Elle entreprendrait aussi de faire ce que les Américains ont fait depuis longtemps avant nous dans les plus larges traversées du Mississipi, c'est-à-dire de prendre les trains sur le chemin de fer de Douvres, de les transborder sans changement sur le pont des paquebots, et de les retransborder à Calais sur les rails du Nord jusqu'à Paris et au delà. La visite de douane se fera à bord pendant la traversée.

« De même que pour le Mont-Cenis, qu'on pourra bien passer à toute vapeur par dessus, pendant qu'on le creusera encore par dessous, la Manche pourra bien être traversée en bac, comme une simple rivière, en attendant les souterrains et les ponts. Pour peu que le projet ne soit pas une chimère, il sera plus facile et plus sûr, en 1867, de traverser la mer que de traverser le boulevard, et Malebranche ne sera plus taxé d'inexactitude pour avoir dit :

Il faisait aujourd'hui le plus beau temps du monde, Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Pour extrait : A. LAYTOU.

frappé le duc, dont la vue troublait Clotilde et la faisait pâlir.

Aujourd'hui encore, à l'entrée de cette femme, M<sup>lle</sup> Erneville devient blanche comme le rideau de mousseline dans les plis duquel sa tête semble vouloir se cacher. La marchande d'oranges va droit à elle, dépose son joli fardeau sur un guéridon de marbre, puis présente à la riche héritière un écrin, en lui disant d'une voix affectueuse, mais un peu criarde :

« Je t'apporte mon cadeau de noces, chère petite. Dame! c'est pas grand'chose pour toi, qui roule sur l'or. T'en auras reçu de bien plus beaux. Mais je veux que t'aies un petit souvenir de ta tante Victorine, et je parie que pas un de tes riches amis ne prie d'aussi bon cœur que moi pour que tu sois heureuse en ménage. Où est-il, ton prétendu? Est-ce ce grand monsieur qui a la mine si sévère? Bah! la mine ne veut rien dire, pourvu qu'il t'aime bien... Seigneur Dieu, ma fille, tu es plus belle et mieux habillée qu'une reine! On n'ose quasi pas te toucher, de peur de chiffonner ta belle robe. C'est égal, n'y a pas à dire, faut que je t'embrasse. »

Elle lui jeta les deux bras autour du cou et lui appliqua sur les joues de gros baisers retentissants. Les invités, stupéfaits d'abord, échangeaient maintenant des regards moqueurs. Quelques dames prenaient des airs choqués et mettaient avec affectation le plus de distance possible entre elles et l'orangère. D'autres se rapprochaient pour observer avec une curiosité impertinente la physionomie de Clotilde. M. Erneville s'était interrompu au milieu d'une phrase. Il restait là immobile et comme pétrifié, les yeux

**Correspondance.**

Paris, le 22 novembre.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— On assure qu'il y a été décidé que la publication de l'exposé financier de M. Fould, aurait lieu incessamment au *Moniteur*.

— Un journal du soir prétend qu'il serait question de diminuer le nombre des Cours d'appel. Cette rumeur qui a été déjà mise en circulation n'est pas plus exacte aujourd'hui que précédemment.

— M. Guizot, qui avait été appelé à Paris par la maladie de son fils vient de retourner au Val-Richer.

— Un décret supprime le conseil de révision de Toulouse. Les affaires pendantes seront portées devant le conseil de révision de Lyon.

(*Moniteur*.)

— Le roi du Portugal qui est allé passé 48 heures à Londres, sera de retour après-demain à Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU

**Extérieur.**

**PRUSSE.**

**Mort du français Ott. Condamnation du Comte d'Eulenburg.**

On lit dans la *Gazette de Bonn* : — Nous fondant sur des renseignements officiels, nous pouvons annoncer maintenant d'une manière certaine que le conseil de guerre a rendu son jugement contre le comte d'Eulenburg, dans l'affaire de la rixe par suite de laquelle le cuisinier Ott a perdu la vie. Les motifs constatent que ni les déclarations des témoins, ni l'instruction en général n'ont pu fournir la preuve que c'était le comte Eulenburg qui avait porté le coup malheureux dont Ott est mort, et qu'il est possible que ce coup ait été porté par d'autres; en conséquence, la condamnation ne pouvait avoir lieu en vertu des dispositions pénales qui punissent de trois mois d'emprisonnement au moins ceux qui ont pris part à une rixe par suite de laquelle quelqu'un a perdu la vie, que ce soit par l'effet direct ou indirect d'une blessure reçue. Conformément à ces dispositions, celles applicables aux cas présent, le comte Eulenburg a été condamné à un emprisonnement de quatre mois et demi dans une forteresse, peine qui équivaut à un emprisonnement civil de trois mois. Ce jugement sera communiqué au Procureur du roi, qui pourra faire les démarches ultérieures qu'il jugera nécessaires.

**HONGRIE.**

**Ouverture de la diète hongroise.**

On écrit de Pesth, 17 décembre, à la *Nouvelle Presse libre* :

Aujourd'hui, à deux heures, les deux Chambres ont été reçues par l'Empereur. Le président d'âge de la Chambre des députés, M. Sigismond Bernath adressa à l'Empereur une allocution à laquelle S. M. répondit :

« Je reçois avec joie les salutations des représentants de mon cher royaume de Hongrie, et j'y réponds du plus profond de mon cœur. La tâche qui vous attend est grande et difficile. Si néanmoins, comme je n'en doute pas, vos travaux sont gardés par une confiance réciproque et les principes de l'équité, si votre sagesse unie à votre modération répond à mes intentions paternelles, cette dernière formera une époque éternellement mémorable dans la vie de la nation, car l'histoire rend témoignage qu'il n'est pas de tâche si difficile que la nation hongroise unie à son roi, ne sache résoudre. Je communiquerai avec plaisir à l'Impératrice les hommages que vous lui rendez, et j'espère que nous reviendrons prochainement ensemble au milieu de vous, conformément au vœu que vous m'exprimez pour être témoins de la manière dont s'accompliront mes désirs relatifs à la prospérité du pays. »

Le prince primat était en tête de la Chambre haute. L'Empereur répondit à son allocution :

« Je suis convaincu que les sentiments que vous m'exprimez sont sincères, et aussi que vous êtes de dignes descendants de vos pères, qui en réunissant, ta fidélité à l'amour de la patrie ont été constamment

fixes, grands ouverts, et des gouttes de sueur perlant sur son front pâle. Sa fille semblait près de défaillir, et lorsque tante Victorine, après l'avoir vigoureusement étreinte, la lâcha tout à coup et recula un peu pour l'admirer plus à l'aise, elle serait tombée si Raymond, dont l'œil anxieux ne la quittait point, n'eût volé à son secours.

Avec un tact parfait et une merveilleuse présence d'esprit, il passa le bras de Clotilde sous le sien, en réalité pour la soutenir, en apparence pour être présenté par elle à sa future tante. Il lui dit rapidement un mot à l'oreille, de l'air impérieux dont on commande dans une circonstance urgente; et elle, obéissant avec la soumission machinale d'une personne privée pour le moment de l'usage de sa volonté, elle balbutia d'une voix à peine intelligible :

« M. le duc d'Armentière — M<sup>lle</sup> Victorine Erneville. »

C'était donc la sœur du capitaliste? Mon Dieu, oui, sa propre sœur. Pleine de courage et de fierté, dédaigneuse du luxe et craignant par dessus tout la dépendance et la contrainte, elle avait refusé toutes les offres de son frère, qui lui avait proposé à plusieurs reprises d'abandonner son chétif gagne-pain pour subsister d'une pension qu'il lui servirait. Elle n'était pas femme à se laisser nourrir aux dépens d'autrui; elle aurait rougi de vivre sans travailler, et l'oisiveté l'aurait fait mourir à petit feu. Elle continuait donc bravement son métier, assez dur par les mauvais temps, et, comme elle était accorte et avenante et toujours fournie de plus beaux fruits, comme elle avait d'ailleurs peu de besoins, ses affaires prospéraient et elle réalisait des économies pour ses vieux

les forts appuis du trône. J'espère que vous remplirez d'autant plus volontiers dans le grave moment où nous sommes cette mission traditionnelle que vous pourrez réaliser ainsi l'accomplissement de notre vœu commun, la solution satisfaisante des questions de droit public en suspens. Par une union sincère, une ferme volonté et la confiance en Dieu, nous atteindrons ce but. Je reçois avec plaisir l'expression de votre attachement au nom de l'Impératrice, et j'espère qu'elle aura prochainement l'occasion de vous le dire personnellement.

**ESPAGNE.**

**Retour de la reine à Madrid.**

Nous extrayons ce qu'on va lire d'une correspondance de Madrid en date du 24 décembre :

« Après beaucoup d'hésitation, il serait maintenant décidé que la reine ouvrira en personne les nouveaux Cortès. La reine est rentrée hier à Madrid. Le duc de Tetnan avait été au-devant de la Reine jusqu'à la Posseda, où S. M. quitta ses voitures de voyage pour monter avec la famille royale dans les voitures de gala. Les ducs de Tetnan et de la Torre étaient à cheval aux portières de la voiture de la Reine qui a été reçue aux portes de la ville par M. Serrano, capitaine général de Madrid.

« Isabelle II s'est rendue directement à l'église d'Atocha où le clergé, ayant à sa tête le patriarche des Indes, était venu au-devant d'Elle. La reine, après l'office divin, est rentrée au palais. Sur toute le parcours du cortège royal les troupes faisaient la haie. Parmi les dames qui étaient au palais pour recevoir Sa Majesté on remarquait la mère de l'Impératrice des français, la comtesse de Montijo.

« La reine-mère est attendue à Madrid pour la fin du mois ou les premiers jours de janvier. Elle vient assister à l'accouchement de sa fille. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Chronique locale.**

A la fin de l'année, nous devons prier pour l'instamment nos abonnés en retard pour le paiement de leur abonnement, de nous en adresser le montant aussitôt que possible.

La vote de la poste, par un mandat qui peut être délivré dans tous les bureaux, est la plus facile et la plus sûre.

**CONSEIL DE PREFECTURE.**

Session du 19 décembre 1865.

Président : M. Munin-Bourdin, doyen du Conseil  
Commissaire du Gouvernement : M. Leroy, secrétaire général.

M. Carbonel expose une réclamation des sieurs Beaufort, Bruguille, Cellié, François et Vayssières, à raison des dommages qu'aurait occasionnés à leurs propriétés les travaux de construction du chemin de Périgueux au Lot, dirigés par la compagnie d'Orléans. Le Conseil, après avoir entendu M<sup>e</sup> Guilhou, avocat des propriétaires et le représentant de la compagnie, sur les conclusions conformes de M. le Commissaire du Gouvernement, homologue le rapport du tiers-expert, et condamne la compagnie aux frais des diverses expertises.

Le Conseil, sur le rapport de M. Bourdin, s'occupe d'un procès-verbal dressé contre M. Guary, de Gourdon, par le sieur Fourrés, conducteur des ponts et chaussées, pour construction illicite d'un balcon en saillie, sur la route départementale, n<sup>o</sup> 4, et en dehors des dimensions réglementaires.

Après avoir entendu M<sup>e</sup> Duc, avocat, mandataire de M. Guary,

Sur les conclusions conformes de M. le Commissaire du Gouvernement, condamne le sieur Guary à 46 francs d'amende et à la démolition du balcon.

M. Terrier rapporte une réclamation de M. Tesseyre, de Touzac, pour dommages occasionnés à sa propriété, par suite de l'ouverture du chemin vicinal de grande communication, n<sup>o</sup> 8.

Le Conseil, ayant entendu M<sup>e</sup> Duc, avocat, mandataire de la commune, M. Tesseyre, réclamant, et M. le Commissaire du Gouvernement en ses conclusions, ordonne une expertise contradictoire.

Par arrêté préfectoral, en date du 20 décembre courant, le café, tenu, à Vayrac, par la femme Marie Vergnes, née Doré, a été fermé.

jours.

Elle aimait son frère, et elle avait pour sa nièce une véritable adoration. Mais son bon sens naturel lui disant qu'elle serait dépaysée et déplacée dans leur milieu, elle ne se présentait à l'hôtel Erneville qu'une ou deux fois par an, le matin. Comment donc s'y trouvait-elle ce soir-là?

C'était un coup monté par Alexis Maugin. Depuis que Clotilde l'avait congédié en se moquant de lui, il n'avait rêvé qu'à sa vengeance. Initié aux secrets de la famille et connaissant l'orgueil de la future duchesse, il ne pouvait imaginer rien de mieux que de l'humilier dans cet orgueil, et il avait songé tout de suite à se servir à cette fin de la tante Victorine. Mais il fallait attendre une occasion d'éclat. Quand il apprit qu'un grand dîner allait réunir à l'hôtel Erneville tous les hauts et puissants amis du capitaliste, il chercha la marchande d'oranges, avec laquelle il avait grand soin de causer chaque fois qu'il la rencontrait. Elle qui l'avait vu chez son frère et le croyait toujours l'ami de la maison, elle se laissa facilement persuader qu'il avait mission, de la part de Clotilde, de l'engager à venir, tel jour, à telle heure, lui apporter ses félicitations et faire la connaissance de M. d'Armentière.

Gagné ou trompé, les domestiques l'introduisirent. Elle fut assez surprise de voir tant de monde au salon. Mais, comme elle était à cent lieues de soupçonner un piège, elle ne perdit pas contenance et ne se gêna guère plus que si elle eût été seule avec sa nièce.

(La suite au prochain numéro.)

Par arrêté préfectoral, en date du 22 décembre courant, le cabaret, tenu dans la commune de Lacave, canton de Souillac, par le nommé Lavergne (Baptiste), a été fermé.

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 1865, M. Montfort (Louis), a été nommé adjoint au maire de la commune de St-Projet, en remplacement de M. Audoury, décédé.

Par arrêté du 5 décembre, M. Coutard, contrôleur des postes à Cahors, est nommé contrôleur à Troyes (Aube).

Monsieur le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante : « Monsieur le Préfet, Vous avez appris, par le *Moniteur* du 14 décembre que le gouvernement de l'Empereur a constitué, à Paris, un comité central de secours, chargé de provoquer et de recueillir des souscriptions en faveur des nombreuses victimes de l'ouragan qui a éclaté à la Guadeloupe dans le courant du mois de septembre dernier.

C'est là, Monsieur le Préfet, une œuvre de charité et le patriotisme qui, au moment surtout où le choléra fait subir à notre colonie de nouvelles et douloureuses épreuves, ne peut manquer de rencontrer en France, les plus vives sympathies. Aussi, importe-t-il qu'elle reçoive la plus grande publicité dans toute l'étendue de l'Empire. A cet effet, l'administration peut et doit prêter au comité son concours le plus actif.

Je vous recommande, Monsieur le Préfet, de prendre, en ce qui vous concerne, les mesures nécessaires et d'adresser des instructions dans ce sens à MM. les Sous-Préfets et Maires placés sous vos ordres. Vous aurez soin de me tenir au courant des dispositions adoptées et des résultats obtenus dans votre Département. Recevez etc.

EXPOSITION DE TOULOUSE  
Section III. — Cadres et meubles.  
Médaille de bronze. — M. Teuilières, ébéniste.  
Section IV. — Stuc, imitation de marbre.  
Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe. — M. Pezet.  
Section VI. — Ciments.  
Médaille de bronze. — M. Soulié.  
Section de la carrosserie.  
Mention honorable. — M. Cantarel.

Exposition de Bordeaux.  
Photographie.  
3<sup>e</sup> Prix médaille de bronze. — M. GIRARDEAU photographe à Cahors.

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs le beau succès que M. GIRARDEAU (Honoré) vient d'obtenir à l'Exposition internationale de Bordeaux. La section de la photographie ne comptait pas moins de douze photographes Parisiens.

La lutte était donc sérieuse et la victoire d'autant plus enviable, qu'elle était plus disputée. M. Honoré avait exposé outre ses portraits-cartes, douze tableaux de paysage qui ont fait l'admiration de tous les connaisseurs. Le *Courrier de la Gironde*, dans son numéro du 20 novembre fait le plus grand éloge des photographies de notre artiste cadurcien, qui a vu son talent deux fois récompensé en 1865.

Nos félicitations en même temps aux lauréats de l'Exposition de Toulouse.

Courage ! Montrons que Cahors peut quelque chose, et que le progrès y compte, comme ailleurs, ses fidèles représentants.

**BOURSE QUECINOISE.**  
Association mutuelle contre les chances du tirage au sort pour le département du Lot, constituée par acte authentique du 7 février 1865.  
DIRECTION A GOURDON (LOT).

Les espérances de succès que nous avions conçues, touchant le système d'association mis en pratiques dans le département du Lot, par la *Bourse Quercinoise*, se sont pleinement réalisées. Nous nous faisons un devoir, à l'approche du tirage au sort de la classe de 1865, de livrer à la publicité les résultats obtenus pour la classe de 1864.

Le procès-verbal de répartition qui a été dressé en assemblée générale, le 48 juin 1865, constate que les souscriptions de l'année dernière, réalisées par quotités de 300, de 500 et de 4,000 francs ont produit, au profit des sociétaires atteints par le sort, un dividende de 225 fr. 40 c. par cent, soit :

Pour chaque mise de 300 fr. .... 676 20c  
— de 500 fr. .... 1,127 »  
— de 4,000 fr. .... 2,254 »

Sommes que les notaires dépositaires des souscriptions ont payées aux souscripteurs bénéficiaires sur la présentation des mandats de répartition délivrés à ces derniers par la Direction.

Les chiffres qui précèdent sont éloquentes et n'ont pas besoin de commentaires.

Qu'il nous soit simplement permis de faire remarquer que si la *Bourse Quercinoise* a produit, même à ses débuts, des résultats que n'ont jamais atteints les grandes compagnies mutuelles dont les opérations embrassent plusieurs départements à la fois, la cause en est dans l'homogénéité des chances du sort dans le département du Lot. Il est d'ailleurs incontestable que ce département, où les jeunes gens sont généralement dotés d'une constitution robuste, offre au recrutement de l'armée des facilités qui font défaut dans beaucoup d'autres, et possède, à lui seul, det éléments d'association qui sont de nature à assurer le développement d'une institution appelée à rendre, dans les familles, les plus grands services.

Nous ne terminerons pas cet exposé sans appeler particulièrement l'attention des pères de famille sur les points suivants :

1<sup>o</sup> La *Bourse Quercinoise* a pour base le principe de la mutualité ; son but est de faciliter aux jeunes gens atteints par le sort, les moyens de se faire exonérer du service militaire ;

2<sup>o</sup> Les souscriptions sont facultatives et varient sur chaque tête, à la convenance du souscripteur, entre un minimum de 300 francs et un maximum de 4,200 francs. La mise des exemptés est acquise à la masse commune dont la distribution se fait entre les souscripteurs bénéficiaires et au prorata des mises, immédiatement après la clôture des opérations du conseil de révision ;

3<sup>o</sup> Chaque souscription donne lieu à un acte d'adhésion passé devant notaire. Les frais de cet acte sont à la charge de la direction ;

4<sup>o</sup> L'administration n'a aucun maniement de fonds ; ces fonds restent déposés, jusqu'au moment de la répartition, entre les mains du notaire détenteur de l'acte d'adhésion ;

5<sup>o</sup> Enfin, les travaux de la direction sont soumis au contrôle d'un comité permanent de surveillance qui peut, soit collectivement, soit par l'un de ses membres, tous domiciliés à Gourdon, en vérifier l'exactitude.

Les Directeurs,  
Ed. GOUZON. A. ROSSIGNOL.

On nous écrit de Labastide-Murat :

Le 19 décembre, la nommée Jeanne H..... épouse F..... âgée de soixante ans, du village de Rafar, s'est noyée dans un puits, situé à cinquante pas de sa maison. Son fils ayant remarqué l'absence prolongée de sa mère conçut des inquiétudes et courut au puits.

Le corps flottait sur l'eau. Aidé des voisins qui accoururent aux cris du fils, la malheureuse fut retirée du puits. Tous les secours qu'on lui prodigua ne purent la rappeler à la vie.

Les abords du puits à niveau de terre sont très-dangereux ; il est à supposer que cette femme, en allant puiser de l'eau, sera tombée dans le puits par suite d'un faux pas.

On nous écrit de Vayrac, 20 décembre :

Le peu de valeur des blés grossiers a généralement porté les propriétaires-cultivateurs à élever un plus grand nombre d'animaux destinés à l'engrais ; aussi ces animaux commencent-ils à paraître sur nos foires dans des proportions dépassant celles des besoins.

« A la foire de Vayrac, 18 décembre, on a vu fléchir le prix des porcs gras et une difficulté se produire dans la vente.

» Les bœufs gras, nombreux pour la saison, ont eu également une vente difficile.

» La même difficulté s'est fait remarquer sur tous les autres animaux exposés en vente.

» Par contre, près de trois cents hectolitres de céréales furent rapidement vendus, et dans ce court espace de temps, les fabricant d'huile s'emparèrent de 250 à 270 hectolitres de cernaux, exposés en vente aux prix de 32 à 33 fr. l'hectolitre ou de 8 à 8 fr. 30 c. les 10 kilos. »

On nous écrit de Figeac :

La foire de Figeac du 15 décembre a été plus animée que la précédente.

**Bœuf.** — Le foirel était assez fourni en bestiaux. La plus grande partie des transactions, a porté sur les animaux destinés à l'abattage. Les veaux de lait se sont vendus 70 à 75 centimes le kilo.

Il y avait environ 200 têtes de bœufs gras ; 29 ont été vendus aux prix de 437 à 450 fr. pièce ; 39 paires de vaches de travail se sont vendues à raison de 400 fr. la paire. Les bœufs de travail étaient en petit nombre : il y a eu peu de ventes.

— Les porcs gras étaient au nombre de 340. Le prix a varié de 40 à 50 fr. les 50 kilos, suivant qualité ;

325 jeunes porcs élevés, ont été vendus à raison de 25 à 35 fr. pièce.

— 129 moutons ou brebis destinés à la boucherie, ont été vendus aux prix de 45 et 50 centimes le kilo.

Les jeunes brebis se vendent toujours en moyenne de 12 à 15 fr.

**Halle aux grains.** — La halle était suffisamment approvisionnée. Vers quatre heures du soir tous les blés étaient vendus.

350 hect. de froment ont été vendus au prix moyen de 16 fr. 90 l'hect. hausse de 0,50.

20 hect. seigle à 12,50 l'hect. — 8 hect. sarrasin à 13 fr. — 35 hect. de maïs à 12 fr. — 325 d'avoine à 8,75. légère hausse. — 25 hect. de haricots à 18 fr. — 500 hect. de châtaignes, à 2,50. — 80 hect. de pommes de terre à 2,25.

— 100 hect. de noix à 10 fr. — 150 ballots de chanvre à 45 f. les 50 kil.

**Volaille.** — Les oies et les canards gras se sont vendus à raison de 0,70 à 0,75<sup>c</sup> le demi-kil.

**A VENDRE**  
**le Café de la Comédie**

avec tout le mobilier qui le compose.

S'adresser pour les renseignements à M. Lugal qui en est le propriétaire.

**Emprunt Pontifical**

Dans les circonstances actuelles, et à la fin de l'année, le Gouvernement pontifical a des charges auxquelles il ne peut satisfaire avec ses ressources ordinaires.

Nous venons en conséquence solliciter plus activement les personnes dévouées au St-Siège, afin qu'elles lui viennent en aide pour souscrire à l'emprunt décrété en 1864 dont la moitié environ reste encore à couvrir.

JEAN CANGARDEL, et FILS,  
Banquiers, à Cahors,  
Délégués pour l'Emprunt Pontifical.

**OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.**

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1<sup>o</sup> des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0 ; 2<sup>o</sup> des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3<sup>o</sup> des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

**Faits Divers.**

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

**TIRAGES**

**DES OBLIGATIONS MEXICAINES.**

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1<sup>re</sup> série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2<sup>e</sup> série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

**TIRAGE DE LA 1<sup>re</sup> SÉRIE.**

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 <sup>re</sup> à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

**TIRAGE DE LA 2<sup>e</sup> SÉRIE.**

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 <sup>re</sup> à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

**AVIS.**

Le *Comptoir d'Escompte*, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des **Obligations mexicaines de la 2<sup>e</sup> série**, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1<sup>re</sup> série : — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an ; — elles sont remboursables à 500 fr., en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année ; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations ; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre en chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1<sup>re</sup> série.

Monsieur Didier,

Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 50 kilogrammes de graine de montarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler six cas de guérisons inespérées : le premier sur un sujet d'artreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jusqu'alors à toutes les médications usitées ; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Montarde Blanche ; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Montarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant

qu'elle est pure, fraîche parfaitement mondée ; avariée, impure ou vieille, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par M. Turner, un remède béni, un magnifique présent du ciel.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GROGNAT,  
Docteur médecin de la faculté de Paris.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhée, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers

**SAISON D'AUTOMNE.**

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. — Dépôts dans les Pharmacies. (Se défier des imitations).

**PARFUM SANITAIRE.**

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très chaude une cuillerée à café de Vinaigre aromatisé de COSMACETI. — Dépôts chez les bons parfumeurs.

Nous venons recommander avec conviction aux mères de famille, comme l'étréne la plus profitable,

**La Mode Illustrée**

journal indiquant par ses dessins innombrables, la mode telle qu'elle est et telle qu'on peut la porter, quand on veut s'abstenir de ses extravagances. Avec ses patrons en grandeur naturelle, ses explications précises, ce journal publie chaque semaine des nouvelles qui savent concilier l'intérêt et la moralité, des articles écrits sur tous les sujets qui intéressent le bonheur des familles et destinés à réagir contre le luxe exagéré de notre époque.

La scrupuleuse régularité avec laquelle la *Mode Illustrée* a tenu ses engagements envers ses abonnés, la clarté des explications, le choix des travaux féminins représentés, ont fait si bien apprécier cette publication, qu'en six années d'existence elle a obtenu 52,000 abonnés, et que maintenant chaque mère la donne à sa fille comme complément d'éducation, que chaque mari en met aujourd'hui un exemplaire dans la corbeille de mariage.

Les éditeurs, MM. Firmin Didot, voulant que chacun puisse apprécier la valeur de ce journal, dirigé avec un incontestable talent par M<sup>me</sup> Emmeline Raymond, et qu'on puisse le comparer aux autres publications du même genre, envoient un numéro, gratis et franco, à toute personne qui en adresse la demande à l'administration, rue Jacob, 56, à Paris. Prix : pour Paris, 12 fr. par an (avec 12 gravures coloriées, 15 fr.) ; départements, 14 fr. avec 12 gravures coloriées, 17 fr.) ; 52 numéros ; un tous les dimanches ; 15 feuilles de patrons en grandeur naturelle. Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> de chaque mois ; on peut s'abonner pour trois mois comme essai ; prix : pour Paris, 3 fr. ; avec une gravure coloriée par mois, 3 fr. 75 ; départements, 3 fr. 50 ; coloriée, 4 fr. 25.

Etude de M<sup>e</sup> AYZAC, avoué à Gourdon.

**Vente sur saisie-Immobilière.**

Par procès-verbal de Tourriol, Maurice, huissier à Gourdon, en date du 3 octobre 1865, et par exploit du même, en date du 7 octobre, on fait savoir qu'à la requête de Jean-Pierre Darnis, cultivateur, il a été saisi au préjudice de Etienne Lavergne et Rose Sarra-méjane, mariés, à Caniac, les biens immeubles suivants : Pièce de fonds, terres labourables, vigne, grange, jardin, maison et étable. Ces immeubles sont situés sur la commune de Caniac, canton de Labastide-Murat. Ils seront vendus le 16 janvier 1866, à 41 heures du matin, au tribunal civil de Gourdon, en un seul lot, sur la mise à prix, de 400 fr.

Etude de M<sup>e</sup> LAGRANVILLE, avoué à Gourdon.

**Vente sur saisie-Immobilière.**

Par procès-verbal de Ayrole, huissier, à Gourdon, en date du 25 septembre 1865, à la requête de Antoine Deviers, dit Carbonel, il a été saisi, au préjudice de Jean Lavergne et Elisabeth Delheil, mariés, les immeubles suivants : Vignes, Fiches, Terres, Bois, Maisons et Sol. Ces immeubles, situés sur la commune de Peyrilles, canton de St-Germain, seront vendus le 16 janvier 1866, à l'audience des criées du tribunal civil de Gourdon, en un seul lot, sur la mise à prix, de 500 fr.

Etude de M<sup>e</sup> BRUNY, avoué, à Gourdon.

**Extrait de séparation de biens.**

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Gourdon, le 6 décembre 1865, il résulte que Maria Calmon a été séparée quant aux biens d'avec Jean Pélapat, son mari.

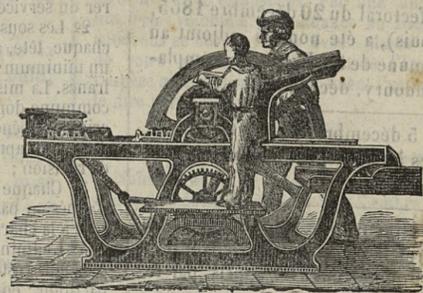
SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

A. LAYTOU

A CAHORS

6, Rue de la Mairie, 6



L'UNIVERSELLE  
Presse mécanique MARINONI, pour l'impression  
DES TRAVAUX DE LUXE

Cette Maison se charge d'exécuter avec un grand soin  
les travaux les plus importants  
et de les livrer dans un très-court délai

L'INDISPENSABLE  
Presse mécanique MARINONI, pour l'impression  
DES TRAVAUX DE VILLE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — BILLETS à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Imprimerie du JOURNAL DU LOT. Prime à tout nouvel abonné : CESARI TORNEO, épisode de l'histoire du Quercy

LE MIDI,

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES,  
CONTRE L'INCENDIE,  
L'explosion du Gaz, de la Foudre et des Chaudières à Vapeur,  
Autorisée par décrets impériaux des 12 octobre 1854 et 27 juillet 1861.

Capital social pimitif..... 2.000.000

Cette Compagnie, sans toucher au mérite de ses rivales, s'est acquise, dans  
peu d'années, par sa loyauté absolue et incontestable l'estime et la confiance  
publiques.

On demande des sous-agents, en faveur desquels des remises satisfaisantes  
seront allouées.

S'adresser à M. (Massip, agent général à Figeac.  
Pignères, agent particulier, à Cahors.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE  
VINCENS

Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot)

préviens ses Clients, propriétaires  
et amateurs, qu'il a de disponible,  
un grand et bel assortiment d'arbres  
fruitiers, d'agrément et d'ornements;  
plantés de serre et de pleine terre;  
plants pour haies, clôtures, et pour  
boisés; arbres et arbustes à fleurs.  
Graines potagères, fourragères et de  
seurs; le tout 1<sup>er</sup> choix et de très-  
bonnes conditions. Il se charge, comme  
par le passé, de toute sorte de  
tracés et de plantations.  
Il a à la disposition de ses Clients,  
un tailleur d'arbres, professant les nou-  
veaux systèmes et déjà avantageuse-  
ment connu dans le pays, (Il sera  
expédié franco des catalogues à ceux  
qui en feront la demande.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.  
Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués,  
élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des  
prix d'un bon marché exceptionnel.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontes-  
table par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les  
rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Neuralgies, les scia-  
tiques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix : 10 fr. le Pol, 5 fr. le Demi-Pol.

RHUMES CATARRHES COQUELUCHES  
PATE ET SIROP VERBASCINE-PATON

Préparé par Ch. Paton, l'auréat de l'Ecole de Pharmacie.  
P. LEMIT, rue Culture-Sainte-Catherine, 46, Paris.

Trois mois 46 fr.  
Six mois 52 fr.  
LE TEMPS  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: A. NEETZER

LA RÉGLISSE  
SANGUINÉE  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et  
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange  
après les repas, on digère toujours très-bien. Un  
seul verre suffit pour les convalescents.

HERNIES GUÉRIS  
RADICALE

par la méthode de feu PIERRE SIMON. 40 ans  
de succès. Un prospectus sera envoyé franco  
à toute personne qui en fera la demande par  
lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon  
et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à  
Saumur (Maine-et-Loire), gendres et suc-  
cesseur de feu Pierre-Simon.

A VENDRE

Quatre paires de MEULES magni-  
fiques et éprouvées, provenant du mou-  
lin de Floyras, sur le Lot, avec tous  
leurs accessoires, ainsi que le bois de  
charpente de cette Usine, qui a été dé-  
molie.

S'adresser à M. Ch. Bercegol, avocat,  
au château de Floyras, près Castelfranc  
(Lot.)

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT  
au 1<sup>er</sup> étage, situé rue Portail-an-Vent,  
avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncoutier, limona-  
dier, café Bousquet, qui en est le pro-  
priétaire. Prix modérés.

GUÉRISON Radicale des  
HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les ban-  
dages et les pessaires, par la Méthode  
de PIERRE SIMON, (voir l'instruction  
qui sera envoyée franco aux per-  
sonnes qui en feront la demande par  
lettres affranchies). Ecrire à M. MI-  
GNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux  
Herbiers (Vendée), gendre et succes-  
seur, seul et unique élève de feu PIERRE  
SIMON. S'adresser aussi à la Pharmacie  
Briand, aux Herbiers (Vendée).

AVILES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

L'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le  
vil, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera  
lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verre cristallin, blancs,  
gris, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de recharge  
presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en  
gros-voile, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pince-nez, Fa-  
main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres,  
Inventes, Pèse-liquides en tout genre, Boîtes de mathématiques, Gra-  
mètres, Décimètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire,  
Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs  
Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

LIQUEUR DES MOINES BENEDICTINS  
de l'Abbaye de Fécamp



Cette liqueur n'a pas varié depuis 1510.  
Les anciens moyens employés à sa fa-  
brication sont même religieusement con-  
servés.

Sa partie active est presque exclusi-  
vement composée de plantes croissant  
dans les falaises de la Normandie, ré-  
coltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.

Ces herbacées, par leur voisinage de la mer, encore toutes saturées de brôme, d'iode  
et de chlorure de sodium, développent et conservent dans les liquides spiritueux et  
sucreés leurs principes vivifiants et salutaires.

L'industrie moderne emploie généralement, dans la fabrication des liqueurs, des  
esprits de betteraves, de grains, de pomme de terre plus ou moins bien rectifiés,  
dont l'effet peut être nuisible.

La LIQUEUR DES BENEDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP est au contraire  
favorable à la santé, puisque sa base spiritueuse est uniquement composée des eaux-  
de-vie de Cognac des premiers crus.

On peut ainsi résumer ses qualités :  
« Netteté de goût onctuosité franche et bien fondue ;  
» Bouquet délicieux s'améliorant en vieillissant ;  
» Nul aussi n'a jamais contesté, depuis plusieurs siècles, ses vertus anti-apoplec-  
tiques, apéritives, digestives et anti-spasmodiques lorsqu'elle est étendue d'eau. »

Plusieurs célébrités médicales de France et de l'étranger lui ont donné un éclatant  
témoignage de sympathie et ont constaté son intervention des plus heureuses dans  
les affections épidémiques de toute nature, soit comme préservatif, soit comme  
prophylactique.

Enfin c'est une bienfaisante et agréable liqueur dont l'usage journalier et modéré  
ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

NOTA.— Les cuisses sont de 12 bouteilles ou de 12 1/2 bouteilles.— Chaque bouteille  
porte l'empreinte des cachets ci-dessus.

L'AGENCE GÉNÉRALE DE PARIS SE TROUVE 19, RUE VIVIENNE.

L'Entrepôt général, chez M. LEGRAND aîné,  
à Fécamp (Seine-Inférieure).

Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants  
en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.; et à Cahors,  
chez MM. Gambetta Jne, négociant; Lutzi, confiseur; St-Jean, confiseur; Lappara et  
Sers négociants à Douelle.

15 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ

CHOCOLAT-LOUIT

ÉTABLISSEMENT MODÈLE FONDÉ EN 1825

LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>

BORDEAUX

Le Chocolat-Louit a acquis auprès  
des Consommateurs, en France et à  
l'étranger, une réputation d'excel-  
lence que lui ont seuls valu la per-  
fection et le mérite réel de sa fabri-  
cation.

15 médailles de premier ordre, obte-  
nues dans les Expositions européennes,  
ont consacré le suffrage du public.

La Maison Louit frères & C<sup>o</sup>,  
établie à Bordeaux depuis bientôt  
quarante ans, possède, par sa po-  
sition particulière et ses avantages  
spéciaux, les éléments qui placent  
son établissement à la tête de l'in-  
dustrie chocolatière.

Admirablement posée dans le  
premier port de France pour l'arrivage  
des matières premières, la Maison  
Louit s'assure continuellement les  
cacaos et sucres de qualité supé-  
rieure.

Bien moins privilégiés, les fabri-  
cants des autres contrées de la France  
sont obligés, par l'entremise d'agents  
le plus souvent inexperts sur les pro-  
priétés du cacao, de venir s'appro-  
visionner à Bordeaux, entrepôt uni-  
que des bonnes sortes.

Dela, grands frais, difficulté réelle  
d'obtenir les meilleurs choix, et im-  
possibilité de faire de bons chocolats  
à prix réduits.

Ainsi favorisée pour ses provi-  
sionnements, la Maison Louit réunit  
à ces avantages la supériorité de sa  
fabrication. Placée aux portes de  
l'Espagne, terre classique des cho-  
colats, elle a su conserver les saines  
traditions espagnoles et les concilier  
avec les progrès et les perfectionne-  
ments modernes.

Le Jury de l'Exposition nationale  
de Bordeaux en 1854, en consta-  
tant, dans son rapport, le choix des  
matières premières, le soin et la  
parfaite préparation du Chocolat-  
Louit, et ses prix relativement très-  
réduits, a décerné à MM. Louit  
frères & C<sup>o</sup> une médaille d'argent  
grand module donnée par S. Exc. le  
Ministre de l'Agriculture et du com-  
merce.

Plus tard, en 1859, le brevet de  
Fournisseurs de S. M. l'Empereur  
a été décerné à la Maison Louit.

Fort de sa réputation, autorisée  
par sa longue expérience, et se  
portant garante de la qualité hors  
ligne de ses chocolats, la Maison  
Louit croit pouvoir appeler l'atten-  
tion des vrais amateurs sur les faits  
qu'elle signale, et réclame leur con-  
fiance.

Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'étranger.